

Maitre Anne KESSLER
Avocat au Barreau de Grasse
3, boulevard d'Alsace
06400 CANNES
Tél. : 04.93.39.13.42
Fax. : 04.93.68.16.90
Case Palais 250

PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE APRES DIVORCE

- Copie du livret de famille
- Copie de toute les décisions intervenues et de leur signification
- Attestation versement CAF
- Justificatifs des ressources (déclaration de revenus, avis d'imposition, bulletin de paye de l'année en cours)
- Justificatifs des charges fixes (bail, crédit, mais également les charges courantes : EDF, téléphone, assurances etc....)